

<https://193.54.159.130/?Demande-de-validation>



Validation exceptionnelle d'un module

- Menu - Départements - Cinéma - Licence -

Date de mise en ligne : mercredi 21 septembre 2022

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 Â©2011 -

Tous droits réservés

Délai passé pour effectuer cette démarche, sauf pour les étudiants admis par réorientation interne ou externe 2024-2025.

Le dernier délai était fixé au 1er décembre 2024.

Demande exceptionnelle d'une validation d'acquis sur un/des ECs

(toute demande ne respectant pas cette démarche ne sera traitée)

Responsable : Marie Pruvost-Delaspre, enseignante au département cinéma.

Dans des cas très particuliers, les étudiant.e.s ont la possibilité de faire une demande de validation exceptionnelle consistant à obtenir la validation d'un ou de plusieurs EC.

Celle-ci peut être accordée au titre d'enseignements préalables ou d'expériences professionnelles antérieures que l'étudiant.e peut attester, documents à l'appui. Cette équivalence le/la dispensera dès lors de suivre le cours en question.

Toute demande d'équivalence doit être envoyée conjointement à :

vac.cinema@univ-paris8.fr en mettant en copie :

abdellah.el-massaoudi02@univ-paris8.fr

Objet du mail : Demande VAC Nom Prénom n° étudiant licence cinéma niveau

Les documents à joindre à la demande :

(documents assemblés en un seul PDF, contenant les pièces suivantes) :

- Lettre explicative de demande d'équivalence à l'attention de madame Marie Pruvot-Delaspre, enseignante responsable des équivalences (veuillez préciser le ou les modules demandés en validation),

- Copie de carte d'étudiant ou copie de certificat de scolarité de l'année en cours, 2024-2025,

- Relevés de notes antérieurs ou tout autre document attestant des acquis dans le ou les modules concernés par cette démarche.

Les demandes effectuées et respectant ce format sont transmises à Marie Pruvost-Delaspre, responsable des équivalences pour la licence cinéma.

Les demandes peuvent être effectuées avant le 1er décembre 2024, au plus tard.